



Revue de presse

N° 25 - vendredi 22 novembre 2013

SOMMAIRE

Dossier Spécial TVA N°4



À Strasbourg, défilé en selle contre la TVA à
20 %

17 novembre 2013



La TVA prise à son tour dans la grogne fiscale

18 novembre 2013



Hausse de la TVA à 20%: «condamnation à mort
de 30% des centres équestres ariégeois»

18 novembre 2013



La mobilisation se poursuit partout en France

18 novembre 2013



Les députés vont voter le budget 2014, malgré la
contestation fiscale

18 novembre 2013



TVA : les centres équestres chevauchent vers Paris

19 novembre 2013



Un cavalier vosgien termine sa croisade contre la
hausse de la TVA

19 novembre 2013



TVA à 20% : les centres équestres montent sur leurs
grands chevaux

20 novembre 2013



« Le 24 novembre nous serons encore polis »
(CREIF, GHN, FFE)

21 novembre 2013



Taxe équestre: les clubs hippiques et leurs
adhérents azuréens dans la rue le 1er décembre

21 novembre 2013

VILLE DE NICE
www.nice.fr



Pau : les centres équestres attendent Jean-Marc
Ayrault de sabot ferme

21 novembre 2013



GENERALI
Solutions d'assurances



PAGHD



EQUIP HORSE
www.equiphorse.com





Revue de presse

N° 25 - vendredi 22 novembre 2013

SOMMAIRE

Dossier Spécial TVA N°4



La manifestation du dimanche 24 novembre contre l'Equitaxe (passage de la TVA de 7 à 20%) devrait être l'un des temps forts de la lutte engagée depuis plusieurs semaines. Près de 20 000 personnes sont attendues selon les organisateurs.

21 novembre 2013



Opération escargot de la filière équestre à Châteauroux

21 novembre 2013



Mesures Fiscales : la filière Cheval est en péril

21 novembre 2013



TVA : 20 000 personnes annoncées dans les rues de Paris

21 novembre 2013



Le choix de Yves Calvi - Yves Calvi - Pierre Durand
- La manif contre la TVA à 20 %

22 novembre 2013



À Strasbourg, défilé en selle contre la TVA à 20 %⁵



Équipages inhabituels dans les rues de Strasbourg, hier matin. Jean-Marc Loos

Venus avec leurs chevaux et poneys, quelque 400 responsables et membres de centres équestres ont manifesté, hier, dans les rues de Strasbourg.

« Il est difficile d'estimer précisément l'impact qu'aura sur notre activité la hausse de la TVA, mais elle sera importante », confie Michel Bronn, gérant d'une société équestre de Fessenheim-le-Bas, dans le Kochersberg. Pour protester contre la hausse d'une TVA qui était à 5 %, qui est passée à 7 % aujourd'hui et qui doit atteindre 20 % au 1er janvier prochain, une manifestation – qualifiée de spontanée – s'est déroulée hier matin dans les rues de Strasbourg. Objectif : « Défendre la cause de l'équitation. »

Plusieurs centaines de responsables de centres équestres accompagnés de leurs membres étaient venus défiler avec leurs poneys et chevaux : une centaine d'animaux avaient été rassemblés place de l'Étoile, pour un parcours de la « horde d'Alsace », comme elle s'est baptisée, passant par le centre-ville jusqu'aux portes de La Robertsau.

Impact sur l'emploi

« Il y a aujourd'hui 80 associations en Alsace, auxquelles s'ajoutent 105 structures professionnelles. Ces dernières vont être immédiatement impactées. Pour les associations, nous ne sommes concernées que pour notre activité d'hébergement des chevaux. Mais on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve : l'État pourrait également vouloir taxer notre activité d'enseignement, comme cela va être le cas, l'an prochain, pour les structures professionnelles », indique Pierre Jundt, président du club hippique d'Eckwersheim.

Michel Bronn s'inquiète non seulement pour la fréquentation des cours, qui pourrait fortement chuter en raison du renchérissement dû à la hausse de la TVA, mais aussi de l'impact de cette réforme sur l'emploi. Son activité occupe, en plus de lui-même, cinq temps pleins et un mi-temps ; sans compter les élèves et les étudiants en bac pro qu'il accueille en alternance et qui sont rémunérés, pour ces derniers, environ 1 000 € par mois. Ces collaborateurs s'occupent de quelque 40 chevaux qu'il héberge dans son établissement.

À l'issue de la manifestation, une délégation a été reçue par le préfet : « Il nous a confirmé que le gouvernement français avait mis en place cette hausse de la TVA pour éviter une amende de Bruxelles », confie Pierre Jundt, après l'entrevue. « Il n'y aura donc pas de marche arrière possible dans ce dossier. » Le préfet va également préciser aux structures équestres les modalités précises d'application du texte de loi sorti il y a trois jours : « Les contrats pour les chevaux pris en pension avant le 31 décembre 2013 devraient bénéficier de la TVA réduite à 10 %, en 2014. De même, les licences prises cette année pour les enseignements dispensés l'an prochain bénéficieront du taux à 10 % », ajoute-t-il.



18 novembre 2013

La TVA prise à son tour dans la grogne fiscale

Elle est contestée par les ambulanciers, les centres équestres, les restaurateurs... Bercy compte sur l'augmentation de la TVA pour colmater le budget, mais voilà cette taxe rattrapée par la grogne fiscale. Photo prise le 07 août 2013 à Lille de figurines posées devant des lettres composant le sigle TVA en référence à la taxe sur la valeur ajoutée

AFP - Elle est contestée par les ambulanciers, les centres équestres, les restaurateurs... Bercy compte sur l'augmentation de la TVA pour colmater le budget, mais voilà cette taxe rattrapée par la grogne fiscale.

POURQUOI LA GROGNE?

La taxe sur la valeur ajoutée, facturée aux clients sur les biens ou services qu'ils consomment, déclarée par les professionnels, doit augmenter le 1er janvier. Cette hausse a été votée il y a un an déjà.

Cette taxe suit trois taux différents, et doit évoluer ainsi: stabilité à 5,5% du taux réduit réservé aux produits de première nécessité, hausse de 7% à 10% du taux intermédiaire et relèvement de 19,6% à 20% du taux normal.

QUI GROGNE?

Le vote n'avait guère fait de vagues il y a un an, mais depuis quelques semaines, le mécontentement monte dans certaines professions concernées par le taux réduit et le taux intermédiaire.

Sont mobilisés: les centres équestres, qui font défiler des chevaux et poneys dans diverses villes de France; les ambulanciers, qui craignent de perdre 13.000 emplois; les professionnels de l'hôtellerie-restauration, qui crient au "matraquage fiscal"; les artisans du bâtiment, qui réclament un taux réduit plus généreusement appliqué aux travaux de rénovation thermique; la SNCF; les maires de France en raison du coût de la collecte des déchets ménagers.

Dans le champ politique, certains dans l'opposition donnent de la voix, ainsi Christian Jacob, chef de file des députés UMP, qui a qualifié lundi la hausse d' "irresponsable". A gauche également, la mesure fait débat: le courant "Maintenant la gauche", de l'aile gauche du PS, demande d'y renoncer. Le Front de gauche et la CGT protestent contre une mesure qui s'applique sans distinction aux plus modestes comme aux plus aisés.

QUI NE GROGNE PAS, OU PEU?

Le président du Medef Pierre Gattaz soutient la hausse, pour autant qu'elle reste "mesurée" et serve à abaisser le coût du travail en France.

Au ministère de l'Economie, jusqu'ici, pas question de revenir en arrière, surtout après une série de revirements. "Nous allons bien entendu maintenir ces deux taux de TVA qui ont été votés (...) parce que c'est le moyen de financement de l'allègement du coût du travail", a martelé dimanche le ministre du Budget Bernard Cazeneuve.

COMBIEN COÛTERAIT UNE VOLTE-FACE?

Les recettes issues de la TVA sont estimées au total dans le budget 2014 à 139,3 milliards d'euros. Pour l'exercice budgétaire 2013, elles sont jusqu'ici chiffrées à 135,6 milliards d'euros.

Soit un différentiel net de 3,7 milliards d'euros.

Bercy évoque pour sa part une recette supplémentaire de 6 milliards d'euros, répartis à 2/3 pour la hausse du taux intermédiaire, et 1/3 pour le taux supérieur, mais qui serait donc partiellement grignotée par d'autres effets.

18 novembre 2013

Cette hausse a vocation à financer le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, destiné aux entreprises, et qui représente une baisse du coût du travail de 20 milliards d'euros en vitesse de croisière.

QUE PENSENT LES ECONOMISTES ET LES EXPERTS?

Michel Taly, avocat fiscaliste et expert de l'Institut de l'entreprise, un cercle de réflexion du patronat, affirme: "La TVA est la taxe la plus neutre économiquement". Pour lui, "avec le niveau de dépenses publiques que nous avons, il nous faudrait un taux à 25%" (au lieu de 20%), d'autant que "la France a eu longtemps l'un des taux les plus élevés d'Europe, c'est le contraire aujourd'hui."

Olivier Passet, économiste de la société Xerfi, juge que "les hausses de TVA peuvent être pratiquement indolores", mais celle-ci "tombe au pire moment, dans un creux de cycle" économique. Pour lui, si le gouvernement devait renoncer à cette hausse, "ce ne serait pas la fin du monde" en termes de financement, et cela pourrait bénéficier aux petites entreprises à la trésorerie précaire. Mais politiquement cela donnerait l'impression d'une "grande erreur de pilotage", plutôt que d'un "choc d'offre assumé".

Hausse de la TVA à 20%: «condamnation à mort de 30% des centres équestres ariégeois»

Philippe Labeda, président du comité d'équitation de l'Ariège, a manifesté à Toulouse il y a quelques jours aux côtés des 300 cavaliers mobilisés contre la hausse de la TVA à 20% au 1er janvier 2014.

Pour ce professionnel installé à Lérans depuis une douzaine d'années, c'est un coup fatal porté à une filière au développement pourtant exemplaire.

La filière équine se bat depuis plusieurs années pour maintenir un taux de TVA réduit, un avantage dénoncé par la Cour de justice de l'Union Européenne qui y voit une concurrence déloyale avec les autres professionnels européens.

Après plusieurs revirements et une promesse du chef de l'Etat, la décision est tombée le 25 octobre dernier, le gouvernement s'est dit «contraint de mettre fin à partir du 1er janvier 2014 au taux réduit de la TVA pour les activités des centres équestres, taux qui passera de 7% à 20%»

La réaction des professionnels ne s'est pas faite attendre, la fédération Nationale du Cheval (FNC), le Groupement National Hippique (GHN) et la FNSEA unissaient leurs voix dès le 30 octobre pour dénoncer cette mesure en demandant au gouvernement «de poursuivre les actions et procédures auprès de la commission Européenne pour que soit reconnue la possibilité d'appliquer à la filière équestre le taux de 7% de TVA»

D'importants efforts réalisés dans les années 80 Les professionnels ont réalisé d'importants efforts de démocratisation: entre 1984 et 2011, le nombre de cavaliers licenciés à la Fédération Française d'Equitation (FFE) est passé de 145 000 à 700 000, si bien qu'aujourd'hui il s'agit de la troisième fédération sportive derrière le football et le tennis.

«Nous nous sommes battus pour obtenir le statut agricole car avant la loi de 2004 les centres équestres pouvaient être privés ou gérés par des associations Loi 1901, il y avait une multitude de réalités... avec ce statut unique on a enregistré une augmentation de 40% des emplois dans le métier(CDI ou CDD), ce qui n'est pas neutre surtout dans les territoires ruraux comme l'Ariège où nous avons pu améliorer l'accueil des cavaliers et faire de cette filière un véritable acteur de l'économie touristique»

Au niveau national depuis 2005, 3000 centres équestres ont vu le jour et grâce à cette fiscalité avantageuse mettant tout le monde sur un pied d'égalité, 700 à 800 millions d'euros ont été investis sur un milliard d'euros de chiffre d'affaires dans ce secteur.

Cette hausse de TVA c'est la mort annoncée de la filière équestre

«Si les clubs répercutent cette hausse de TVA, c'est 30% de leur clientèle en moins. Dans le département de l'Ariège, nous sommes 43 centres équestres, tous en dessous de la marge nette moyenne qui au niveau national représente 7%. Appliquer une augmentation de la TVA de 13% conduit inexorablement à mettre la clé sous la porte.

Cela peut effectivement se comprendre pour les gros centres de la région parisienne ou de la Normandie mais chez nous les marges sont infimes. La situation n'est déjà pas florissante, on court à la catastrophe»

Philippe Labeda était à Toulouse lundi dernier où 300 cavaliers et 600 personnes ont manifesté contre cette «équitaxe»

«Avec cette mesure ce sont 6000 emplois et 2000 centres équestres menacés en France. On va vers l'abattage de 80.000 chevaux. Sans parler des dommages collatéraux sur les maréchaux-ferrants, les selleries, les vétérinaires équins, les fournisseurs d'aliments et toutes les personnes qui travaillent de manière directe ou indirecte avec la profession»

La France compte près de 7000 centres équestres. Les clubs hippiques emploient quelques 18.000 personnes et entretiennent 250.000 chevaux.

Philippe Labéda poursuit: «cette loi est passée en catimini à 5 heures du matin alors que le gouvernement s'était engagé à défendre cette exception équestre française»

Pour ce professionnel qui a créé quatre emplois et qui entretient 60 bêtes sur son exploitation agricole, l'incompréhension demeure: «nous travaillons depuis des années pour mettre cette activité à la portée de tous, nous bataillons sur tous les fronts pour qu'elle ne subisse pas d'augmentation de l'inflation et d'un seul coup on prend 20% d'augmentation de TVA, c'est incompréhensible.

D'une manière ou d'une autre nous subissons cette mesure dont les répercussions économiques et sociales coûteront à l'Etat bien plus que les 30 millions de rentrées fiscales escomptées»

Mise en place d'un fonds «cheval»

Frédérique Massat, députée de l'Ariège, n'a pas reçu les professionnels ariégeois mais elle vient de s'adresser à eux par courrier et évoque la possibilité d'une «aide aux centres équestres mise en place via un fonds "cheval"», opérationnel dès le début de l'année 2014 et dirigé par les représentants de la filière.

«Ce fonds, doté d'une enveloppe comprise entre 15 et 20 millions d'euros, permettra d'absorber une partie de la hausse de la TVA»

Pour Philippe Labéda, cette mesure est dérisoire: *«on ne veut pas payer nos taxes avec des subventions»*

Une mobilisation nationale est attendue dans les semaines à venir.



18 novembre 2013

La mobilisation se poursuit partout en France

Plusieurs manifestations sont prévues cette semaine en réaction au relèvement de la TVA sur les centres équestres.

Mardi 19 novembre, les cavaliers et les dirigeants de centres équestres se rendront au salon des maires de France porte de Versailles à Paris pour accompagner Laurent Cremashi, cavalier parti des Vosges le 4 novembre. D'autres manifestations et opérations escargots sont prévues en région cette semaine. Dimanche 24 novembre, une grande manifestation doit se tenir à Paris à l'occasion du défilé de présentation du salon du Cheval de Paris.

A l'initiative de Chantal Jouanno (UDI), une centaine d'élus UDI et UMP ont écrit au Premier ministre le 15 novembre pour lui demander d'abroger le décret de relèvement du taux de TVA pour les centres équestres. Jean Vincent Placé et Leïla Aïchi, sénateurs Europe Ecologie Les Verts (EELV), ainsi que Jacques Mézard, le président du groupe RDSE (Rassemblement démocratique et social européen), sont également signataires de cette lettre. « En l'absence de procédure (...) de la part de la Commission européenne ou d'une quelque autre requête de sa part, nous vous appelons donc urgemment à ne pas supprimer l'application du taux réduit par les centres équestres », écrivent les parlementaires.

De son côté, la Coordination rurale (CR) a formulé, lundi 18 novembre, des propositions « permettant d'atténuer l'impact économique » du relèvement de la TVA de 7 à 20 %. Le syndicat exige entre autres que « les centres équestres puissent effectuer une ventilation de la facturation de leurs prestations en séparant l'accès aux installations sportives (80 % à taux réduit) et la mise à disposition des équidés (20 % à taux normal) ». Par ailleurs, la CR souhaite que « soient précisés au plus vite les types de contrats visés par le maintien du taux réduit, le montant du fonds de compensation, ses modalités d'application et sa gouvernance ».

P.B.

En savoir plus sur <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/tva-equestre-la-mobilisation-se-poursuit-partout-en-france-80268.html#lAr5ZTkcw8zEWCZu.99>



18 novembre 2013



Les députés vont voter le budget 2014, malgré la contestation fiscale

L'ensemble du projet de loi de finances sera voté par l'Assemblée ce mardi. Les revendications contre la hausse de la TVA au 1^{er} janvier se multiplient.

CYRILLE PLUYETTE
@CyrillePluyette

BUDGET Après plus d'un mois de débats parlementaires houleux, l'ensemble du projet de loi de finances (PLF) 2014, présenté en Conseil des ministres le 25 septembre, fera l'objet d'un vote solennel ce mardi à l'Assemblée nationale. La loi passera dans la foulée au Sénat et devra ensuite être validée par le Conseil constitutionnel, avant d'être promulguée en fin d'année.

Les groupes PS, écologiste et Radicaux de gauche ont déjà an-

noncé qu'ils approuveraient le texte. Le Front de gauche le rejettera, de même que l'UMP et l'UDI.

Les grandes lignes du budget n'ont pas changé. Le gouvernement compte réduire le déficit de 4,1 % du produit intérieur brut (PIB) cette année, à 3,6 % du PIB l'an prochain. Il mise pour cela sur 15 milliards d'euros d'économies (par rapport à la hausse tendancielle des dépenses d'environ 20 milliards) et une hausse des impôts de 3 milliards, dont 2 milliards de lutte contre la fraude fiscale. Ce budget a été approuvé vendredi par la Commission européenne, qui estime cependant qu'il n'offre aucune marge en cas de dérapage et juge les

« progrès limités » sur le plan des réformes structurelles.

Les entreprises verront leurs charges allégées, grâce au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), qui coûtera 10 milliards à l'État l'an prochain. Pour y parvenir, les prélèvements des ménages augmenteront, à l'inverse, de plus de 10 milliards, via notamment une hausse de la TVA de plus de 6 milliards au 1^{er} janvier.

Le Medef favorable à l'augmentation de la TVA

C'est précisément cette logique, proche de la TVA antidélocalisation souhaitée par la précédente majorité et tant critiquée par François Hollande à l'époque, que le gouvernement a du mal à défendre, alors que se multiplient les revendications contre la hausse de la TVA. Pierre Gattaz, le patron du Medef, est l'un des rares à s'être déclaré « favorable » à cette aug-

mentation « pour baisser le coût du travail », tout en réclamant un « moratoire sur tous les projets qui touchent l'entreprise et l'économie », dimanche, au « Grand Rendez-vous Europe 1-ITélé-Le Monde ».

L'aile gauche du PS est, à l'inverse, particulièrement remontée sur le sujet. Pour faire passer la pilule, les députés socialistes ont obtenu de l'exécutif un geste d'environ 1,5 milliard d'euros en faveur du pouvoir d'achat des ménages. Principaux amendements : la baisse de la TVA sur les travaux de rénovation thermique, la hausse de 4 % des seuils du revenu fiscal de référence (qui déclenche les impôts locaux ou la redevance audiovisuelle) et le maintien des réductions d'impôts pour les parents de collégiens, lycéens et étudiants. Mais en contrepartie, ils ont notamment dû faire marche arrière concernant la TVA sur les produits de première nécessité : elle sera maintenue à 5,5 %, alors qu'elle devait tomber à 5 %.

Sous le signe de la polémique

Épargne

Le gouvernement va retirer les plans d'épargne en action (PEA), plans d'épargne logement (PEL) et l'épargne salariale de son projet d'aligner vers le haut à 15,5 % les prélèvements sociaux sur certains produits d'épargne. Certains contrats d'assurance-vie y restent soumis.

Écotaxe



Votée à l'unanimité sous la précédente majorité, cette mesure, qui devait s'appliquer au 1^{er} janvier, concerne les véhicules de plus de 3,5 tonnes qui circulent sur les autoroutes et routes nationales non payantes et certaines départementales. Elle devait rapporter 1,15 milliard en 2014, dont 750 millions pour l'État.

3 MOUVEMENTS QUI ONT FAIT RECULER LE GOUVERNEMENT



8 OCTOBRE

2 000 patrons réunis à Lyon par le Medef et la CGPME adressent leurs cartons jaunes au gouvernement et à sa politique fiscale.



2 NOVEMBRE

Quimper : défilé des « bonnets rouges » bien que le gouvernement ait « suspendu » l'écotaxe quelques jours plus tôt.



14 NOVEMBRE

Manifestation contre l'« équitaxe » cours de Vincennes. La TVA du secteur va passer à 20 % l'an prochain.

TVA : les centres équestres chevauchent vers Paris

Cavaliers et responsables de centres équestres manifesteront aujourd'hui, mardi 19 novembre à Paris. Plusieurs délégations lorraines ont pris le départ tôt ce matin en bus pour rejoindre la capitale. Ils protestent toujours contre le décret de relèvement du taux de TVA.



© F3lorraine

Ils réclament l'abrogation du décret paru au Journal Officiel du 13 novembre 2013. [Un décret](#) qui permet de faire passer au 1er Janvier 2014, la TVA de 7% à 20 % pour l' "*utilisation des animaux à des fins d'activités physiques et sportives et de toutes installations agricoles nécessaires à cet effet*". Les dirigeants de centres équestres de toute la France exigent de retrait de ce texte qui selon eux menace directement leurs activités.



Quatre délégations lorraines ont pris ce matin, 19 novembre 2013, le départ pour Paris. Ils se rendront dans les Hauts-de-Seine, aux haras de Jardy pour rejoindre l'emblématique vosgien Laurent Cremaschi, directeur du centre équestre de Remiremont, [parti le 4 novembre 2013](#) à cheval pour rallier la capitale. Toute la filière se rendra ensuite Porte d'Auteuil pour gagner à pied et à cheval à la Porte de Versailles et manifester au [Salon des maires et des collectivités locales](#).



19 novembre 2013

Un cavalier vosgien termine sa croisade contre la hausse de TVA

Laurent Cremaschi, gérant du centre équestre de Remiremont a terminé son périple à cheval jusqu'à Paris. Il est arrivé ce mardi dans la capitale.



[Un Lorrain chevauche vers Paris pour la survie des centres équestres](#)

Parti à cheval du centre équestre de Remiremont dans les Vosges depuis un peu plus de quinze jours, son dirigeant Laurent Cremaschi est enfin arrivé à Paris mardi matin.

[Un périple qu'il effectuait pour dénoncer une hausse de la TVA de 7% à 20%](#) qui devrait toucher l'activité au premier janvier prochain.

Près de 80 camions, dont plusieurs lorrains, l'accompagnaient dans les rues de Paris, tout comme de nombreux cavaliers tout au long de son voyage.

Laurent Cremaschi arrive enfin à bon port et est satisfait de son action. Il a réussi à mobiliser mais surtout à se faire entendre et comprendre des élus.

Ecoutez

Laurent Cremaschi était attendu à 12h30 porte de Versailles où se tient le congrès des maires de France.

Il a été reçu par une délégation avant de reprendre la route vers Remiremont cette fois en camion.

Le gérant de centre équestre ne compte pas pour autant s'arrêter là, il participera à une grande manifestation nationale dimanche toujours à Paris.



20 novembre 2013

TVA à 20% : les centres équestres montent sur leurs grands chevaux

Aujourd'hui, au Sénat, arrive un amendement qui fait bondir les centres équestres: le taux de TVA qui leur est appliqué doit passer à 20% le 1er janvier prochain.



Cheval © CC - Belinda Hankins Miller - 2013

Cette équi-taxe ne passe pas auprès des cavaliers, qui ont décidé de faire de leur casque noir, leur bonnet rouge à eux.

Du coup, ne soyez pas surpris si vous voyez des chevaux battre le pavé. Demain, les centres équestres ont décidé de ruer dans les brancards et de chevaucher leurs bêtes un peu partout en France. Chaque région s'est organisée en "hordes". Samedi, par exemple, elles galoperont dans le Poitou-Charentes et dans le Loiret.

Jusqu'à présent les centres équestres bénéficiaient d'un taux de TVA spécial, à 5,5% parce qu'ils étaient considérés comme entreprises agricoles. Ensuite, en 2012, c'est passé à 7%. Pour 2014, le gouvernement leur avait dit que cela passerait à 10%. En réalité ce sera le double : 20%. Le décret a été signé la semaine dernière. Voici comment **Sébastien Pouchy, qui dirige trois centres équestres dans le Cantal**, voit l'avenir après une augmentation de 13 points de TVA :

Le gouvernement justifie sa décision par l'Europe. L'Europe qui veut harmoniser les taux de TVA par secteurs. Elle dit donc que les 7000 centres équestres ne fabricant pas de la viande de cheval, ils n'ont pas à bénéficier des tarifs agricoles et c'est vrai.

Mais au-delà de la demande de Bruxelles, ce **que dénonce la profession, c'est l'excès de zèle du gouvernement, qui est passé par un décret, et à un taux élevé, ce que ne réclame pas forcément l'Europe.** Eux estiment que 2000 centres et 1/3 des salariés seraient envoyés à l'abattoir.

Le groupement épique national propose une alternative assez simple pour en pas augmenter ce taux de TVA au 1er janvier : changer la classification des centres équestres. Qu'ils ne soient pas considérés comme entreprise agricole, mais comme centre sportif ou entreprise de développement durable, ce qui les ramènerait au taux actuel, et de se remettre en selle sereinement.

<http://www.franceinter.fr/emission-leco-du-matin-tva-a-20-les-centres-equestres-montent-sur-leurs-grands-chevaux>



20 novembre 2013

« Le 24 novembre nous serons encore polis » (CREIF, GHN, FFE)

« 1.000 poneys et plus de 20.000 personnes » sont attendus pour défiler dans les rues de Paris contre l'équitaxe ce dimanche.

Le Comité régional d'équitation d'Ile de France (Creif) et le Groupement hippique national (GHN) ont affirmé jeudi matin lors d'une conférence de presse à Paris qu'ils souhaitaient l'abrogation du décret du 12 novembre (publié au Journal officiel du 13 novembre) relevant le taux de TVA des centres équestres de 7 à 20 %. « Les centres équestres ruraux seront les premiers touchés par cette hausse de 13 points », affirme Pascal Bioulac, le président du GHN. Selon lui leurs marges se situent entre 7,5 et 10 % de leur chiffre d'affaires, ils ne pourront donc pas supporter le relèvement du taux de TVA. 6.000 emplois seraient menacés.

Depuis 2004, date du passage des activités équestres à un taux réduit de TVA, on dénombre une hausse de 60 % du nombre de licenciés à la Fédération française d'équitation et la création de 1.000 emplois par an. « Preuve que nous avons démocratisé l'équitation pour en faire la troisième fédération sportive française », souligne François Lucas, le président du Creif.

« Nous étions en train de structurer économiquement la filière. Aujourd'hui ce décret vient anéantir des années d'effort », déplore Pascal Bioulac qui estime avoir été « trahi » par le gouvernement actuel. « Stéphane Le Foll s'était engagé à préserver un taux réduit pour nos activités. Le passage du décret le 12 novembre 2013 s'est produit sans aucune injonction de l'Europe depuis octobre 2012 », argumente-t-il.

Les représentants de la filière disent avoir du mal à contenir les troupes. « Le 24 novembre nous serons encore polis », prévient Pascal Mulet-Querner, dirigeant d'un centre équestre dans le Val de Marne. La Fédération française d'équitation et le Groupement hippique national présenteront le 26 novembre à leurs ministres de tutelles (sport et agriculture) des solutions « euro compatibles » pour revenir à un taux de TVA réduit.

P.B.

En savoir plus sur <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/tva-equine-manifestation-a-paris-le-24-novembre-nous-serons-encore-polis-creif-ghn-ffe-80438.html#gOs6jXuO8k6xILQt.99>



21 novembre 2013

« Le 24 novembre nous serons encore polis » (CREIF, GHN, FFE)

« 1.000 poneys et plus de 20.000 personnes » sont attendus pour défiler dans les rues de Paris contre l'équitaxe ce dimanche.

Le Comité régional d'équitation d'Ile de France (Creif) et le Groupement hippique national (GHN) ont affirmé jeudi matin lors d'une conférence de presse à Paris qu'ils souhaitent l'abrogation du décret du 12 novembre (publié au Journal officiel du 13 novembre) relevant le taux de TVA des centres équestres de 7 à 20 %. « Les centres équestres ruraux seront les premiers touchés par cette hausse de 13 points », affirme Pascal Bioulac, le président du GHN. Selon lui leurs marges se situent entre 7,5 et 10 % de leur chiffre d'affaires, ils ne pourront donc pas supporter le relèvement du taux de TVA. 6.000 emplois seraient menacés.

Depuis 2004, date du passage des activités équestres à un taux réduit de TVA, on dénombre une hausse de 60 % du nombre de licenciés à la Fédération française d'équitation et la création de 1.000 emplois par an. « Preuve que nous avons démocratisé l'équitation pour en faire la troisième fédération sportive française », souligne François Lucas, le président du Creif.

« Nous étions en train de structurer économiquement la filière. Aujourd'hui ce décret vient anéantir des années d'effort », déplore Pascal Bioulac qui estime avoir été « trahi » par le gouvernement actuel. « Stéphane Le Foll s'était engagé à préserver un taux réduit pour nos activités. Le passage du décret le 12 novembre 2013 s'est produit sans aucune injonction de l'Europe depuis octobre 2012 », argumente-t-il.

Les représentants de la filière disent avoir du mal à contenir les troupes. « Le 24 novembre nous serons encore polis », prévient Pascal Mulet-Querner, dirigeant d'un centre équestre dans le Val de Marne. La Fédération française d'équitation et le Groupement hippique national présenteront le 26 novembre à leurs ministres de tutelles (sport et agriculture) des solutions « euro compatibles » pour revenir à un taux de TVA réduit.

P.B.

En savoir plus sur <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/tva-equine-manifestation-a-paris-le-24-novembre-nous-serons-encore-polis-creif-ghn-ffe-80438.html#gOs6jXuO8k6xILQt.99>



Taxe équestre: les clubs hippiques et leurs adhérents azuréens dans la rue le 1er décembre



Le décret faisant passer la TVA de 7 % à 20 % pour les activités des centres équestres vient d'être signé, provoquant incompréhension et colère parmi les pratiquants. **Laurent Martinat**

La hausse de la TVA sur les activités équestres, passant de 7 % à 20 % le 1er janvier, provoque la colère des clubs hippiques et de plus de 8000 adhérents des Alpes-Maritimes

Pierre Petit se dit « consterné ». Pour le président du comité régional d'équitation de la Côte d'Azur, la nouvelle taxe qui va s'abattre le 1^{er} janvier sur le monde équestre « est totalement insupportable. Cette augmentation va mettre à terre une filière en pleine croissance, qui a doublé le nombre de ses pratiquants en quinze ans et créé des milliers d'emplois ». Car le décret, faisant passer la TVA de 7 % à 20 % pour les activités des centres équestres, vient d'être signé.

Opération... escargot sur la Prom'

Dans les Alpes-Maritimes, l'équitation pèse 90 millions d'euros de chiffres d'affaires, touche 8 100 adhérents pour 89 clubs, emploie 450 personnes à temps plein (chiffres 2009).

Pour se faire entendre, les clubs du Var, des A.-M. et des Alpes-de-Haute-Provence investiront dimanche 1er décembre, la Promenade des Anglais et organiseront une opération escargot sur l'autoroute.

En augmentant la TVA, le gouvernement a donc cédé aux menaces de la commission européenne. Laquelle estime que le taux réduit de 7 % ne peut concerner les loisirs dans la filière équine. Les courses, l'élevage et les autres activités de ce secteur sont déjà passés à 20 %. En laissant les centres équestres à taux réduit, la France risquait une lourde condamnation par la Cour de justice de l'Union européenne.

Cette décision rend donc d'autant plus furieux Pierre Petit qu'il se dit persuadé qu'il serait possible d'établir une exception au niveau européen pour une pratique sportive à taux réduit. « En passant de 5,5 % en 2011 à 7 % en 2012 et 20 % demain, la TVA a augmenté de 14,5 % en trois ans. Or, la marge des centres équestres, souvent de petites structures est très faible. La plupart des 250 clubs du Var et des Alpes-Maritimes risquent de ne pas survivre ».

Moins cher que le ski

Ceux qui ne mettront pas la clé sous la porte auront recours à des subterfuges pour éviter d'être assujettis à la TVA. « On peut aussi répercuter cette hausse sur les pratiquants. Un cours à 15 euros de l'heure va alors coûter deux euros de plus. Est-ce que les gens vont accepter ? » s'interroge le président du comité régional.

Cette augmentation risque, en effet, de ruiner les efforts entrepris ces dernières années par le monde équestre pour se démocratiser. Elle fera fuir une clientèle aux revenus moyens qui a découvert les joies de l'équitation. « Il est faux de dire que c'est un sport de riches. Parmi les 700 000 pratiquants de la fédération qui prennent des cours, 80 % montent les chevaux d'un club. L'équitation ne coûte pas plus cher que de jouer au tennis et c'est moins inabordable que le ski », affirme le président. Sauf si, demain, une nouvelle taxe douloureuse vient bouleverser la donne. Les cavaliers n'en veulent pas. Quitte à monter sur leurs grands chevaux pour le dire !

Pau : les centres équestres attendent Jean-Marc Ayrault de sabot ferme

Le Premier ministre sera interpellé, vendredi, aux abords de la technopole Hélioparc, par le petit monde du cheval de loisir, vent debout contre l'augmentation de la TVA



L'augmentation de la TVA de 7 à 20 % est jugée mortifère pour l'activité équestre. (Archives Thierry Suire)

Partager

Les acteurs du milieu équestre, patrons, employés et simples cavaliers attendront de sabot ferme le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, à la faveur de la visite qu'il doit effectuer ce vendredi, de retour du bassin de Lacq, à la technopole paloise Hélioparc, avenue du président Pierre-Angot.

La soixantaine de centres équestres ou d'équitation de loisir des Pyrénées-Atlantiques se mobilise, sur les réseaux sociaux, sous **le nom que le mouvement a pris nationalement : La Horde.**

Dans le premier département de France pour l'élevage du cheval, également fortement structuré dans l'équitation de loisir, **l'augmentation de la TVA de 7 à 20 % est jugée mortifère pour l'activité équestre.**

Selon Jean-Louis Birou, de Bruges, patron d'un centre d'équitation de loisir, cette augmentation aura un effet mécanique sur les emplois qu'elle pourrait supprimer dans la proportion d'un sur quatre : "A priori les contrats en cours seront imposés au taux actuel, dit Jean-Louis Birou. Mais de toute façon la hausse va en contraindre certains à la fermeture".

La TVA au taux de 20 % sera appliquée à compter du 1er janvier 2014. "**La balade de deux heures qui coûte 24 euros sera réduite à une heure et demie**", explique concrètement Jean-Louis Birou, pour ce qui le concerne.

Le Comité départemental d'équitation, que préside Anne Faumont, de Goès, n'appelle pas à manifester ce vendredi à Pau. En revanche il mobilise pour le rassemblement national qui aura lieu ce dimanche, à Paris. Un car de 60 places affrété pour la circonstance est déjà complet.

Jusqu'à présent l'activité équestre bénéficiait d'une TVA réduite car elle elle était assimilée à une activité agricole. Elle emploierait environ 6 000 personnes en France.



21 novembre 2013

La manifestation du dimanche 24 novembre contre l'Equitaxe (passage de la TVA de 7 à 20%) devrait être l'un des temps forts de la lutte engagée depuis plusieurs semaines. Près de 20 000 personnes sont attendues selon les organisateurs.

Lors d'une conférence de presse organisée le jeudi 21 novembre à l'Aéroclub de France à Paris, les représentants de la filière équestre sont revenus sur les manifestations précédentes contre l'Equitaxe et ont présenté leurs revendications pour la manifestation nationale du dimanche 24 novembre, Place d'Italie (Paris 13ème). Etaient présents Pascal Bioulac, Président du Groupement Hippique National (GHN), François Lucas, Président du Comité Régional d'Equitation d'Ile de France (CREIF), Emmanuel Feltesse, Vice-président de la Fédération Française d'Equitation (FFE), Pascal Mulet-Querner, Porte-parole de la manifestation Equitaxe et Véronique Oury, Directrice du Salon du Cheval de Paris.

« Nous nous sentons trahis ! » C'est avec ces mots que Pascal Bioulac a entamé la conférence de presse. *« La France va outre ce que la Commission Européenne a demandé en instaurant une TVA de 5,5% à 20% pour les activités équestres en 3 ans. Or, la France avait déjà appliqué un taux normal de TVA applicable au 1er janvier 2013 sur les gains de courses et les ventes de chevaux (exceptés pour la boucherie et la production agricole) qui ne devait pas changer le taux réduit des « prestations correspondant au droit d'utilisation des installations agricoles à des fins d'activités physiques et sportives. »*

La filière équestre a déjà subi des crises de TVA en 3 ans en essayant de s'adapter tant bien que mal. Mais celle-ci affecterait considérablement le monde du cheval. *« Nous revendiquons un impôt juste et adapté au fonctionnement de la filière dans l'idée du gouvernement et de la Commission Européenne d'un sport pour tous et du développement des activités en milieu rural. Nous avons des propositions concrètes à adresser au gouvernement conformes avec les réglementations actuelles avec une TVA à taux réduit »,* annonce Emmanuel Feltesse. Aujourd'hui, l'Ecotaxe qui impactera les fournisseurs et les transporteurs de chevaux ainsi que la réforme des rythmes scolaires affectent également les centres équestres. Il est donc difficile dans cette situation économique actuelle d'accepter une nouvelle réforme fiscale. Plus de 2000 entreprises participent également à l'économie de cette filière. Que ce soit des équipementiers, des professionnels de l'alimentation ou du bien-être du cheval, chacun sera impacté par cette réforme.

Pascal Mulet-Querner est fier du modèle équestre français et d'autant plus soucieux des répercussions économiques et sociales que cette hausse pourrait engendrer. *« Nous créons 1 500 emplois nets par an avec une majorité de jeunes et de femmes. »* L'équitation française, par le biais de la Fédération Française d'Equitation, 3ème fédération sportive nationale, a fait beaucoup d'efforts pour démocratiser ce sport et l'ouvrir au plus grand nombre. *« Le centre équestre à la française est une méthode unique enviée dans le monde entier »* attestent Emmanuel Feltesse et François Lucas. Les Jeux Equestres Mondiaux qui auront lieu en Basse Normandie durant l'été 2014 seront d'ailleurs la vitrine du modèle équestre français. Il est donc indispensable de sauvegarder cette filière qui ne vit quasiment d'aucune subvention et qui s'efforce chaque jour de proposer des activités dans les villes mais surtout en milieu rural. *« Cette taxe représente l'anéantissement d'années de travail pour développer les sports équestres »* conclut Emmanuel Feltesse.

Dimanche 24 novembre 2013, à partir de 13h, Place d'Italie (Paris 13ème), les représentants de la filière équestre donnent rendez-vous aux dirigeants de centres équestres, aux cavaliers, à leur famille et à leurs amis pour manifester contre l'équitaxe. *« Nous souhaitons une manifestation la plus conviviale et familiale possible »* déclare Emmanuel Feltesse. Pascal Mulet-Querner assure avoir reçu la confirmation de la présence de 20 000 personnes et 1000 chevaux pour dimanche

Il est important de noter que le traditionnel défilé du Salon du Cheval de Paris qui aura lieu également le dimanche 24 novembre dans l'ouest parisien n'est en rien une manifestation contre l'équitaxe même si le Salon du Cheval de Paris soutient le mouvement. La Préfecture de Police ayant averti que si des revendications Equitaxe ont lieu pendant le Défilé, aucune nouvelle autorisation ne sera accordée dans les prochaines années.



21 novembre 2013

Opération escargot de la filière équestre à Châteauroux

La filière équestre manifeste de nouveau dans l'Indre pour protester contre la hausse de la TVA prévue au 1er janvier. L'opération escargot a débuté en début d'après midi sur l'A20 avant de se poursuivre dans les rues de Châteauroux en direction de la préfecture.



C'est la deuxième mobilisation de la filière équestre de l'Indre en 10 jours. Cette fois, le cortège de vans a été rejoint par des représentants de centres équestres du Limousin menacés eux aussi par la hausse de la TVA qui passera de 7% à 20% en janvier 2014. Cette décision vise à mettre les centres équestres en conformité avec la réglementation européenne. Bruxelles estime que le taux réduit ne doit s'appliquer qu'à la vente de chevaux destinée à l'alimentation ou à la production agricole. Les activités de loisirs et les compétitions hippiques en sont exclues.

Après la vague nationale de protestations suscitées par cette mesure, le gouvernement a proposé de geler la TVA sur les contrats annuels jusqu'en juin 2014 et de mettre en place un fonds d'aide à la profession. Des mesures insuffisantes pour la filière qui réclame le maintien pur et simple de la TVA à 7%.

En région Centre, 400 emplois seraient en jeu.



© C.Lacroix



21 novembre 2013

l'Avenir Agricole de l'Ardèche - N°3715 - jeudi 21 novembre 2013

Ardèche

ACTIVITÉS ÉQUESTRES / Le 12 novembre dernier, près de 3 000 personnes, accompagnées de plus de 500 poneys et chevaux, ont manifesté dans les rues de Montpellier pour dénoncer le décret annoncé par le gouvernement sur le passage de 7 à 20 % de la TVA des centres équestres. Le point avec Jacques Tallagrand, membre associé de la chambre d'agriculture, en charge de la filière cheval.

Mesures fiscales : la filière cheval est en péril

Vous étiez dans les rues de Montpellier le 12 novembre dernier pour manifester contre le passage de 7 à 20 % de la TVA des centres équestres. Pourquoi cette mobilisation ?

Jacques Tallagrand : « Pour faire entendre notre colère ! Jusqu'à présent, les centres équestres français sont assujettis à une TVA à taux réduit (5,5 % puis 7 % depuis 2012). Mais, depuis mars 2012, un arrêt de la commission de justice européenne risque de condamner la France pour l'application de ce taux réduit. Les deux gouvernements, actuel et précédent, nous ont toujours soutenus. Or, le 22 octobre dernier au matin, devant une assemblée nationale quasiment vide, le gouvernement a pris la décision par décret de passer la TVA des centres éques-



Les représentants de la filière équestre ardéchoise ont rencontré le ministre de l'Agriculture à Privas vendredi.



21 novembre 2013



Près de 5 000 personnes, accompagnées par 500 poneys et chevaux, ont manifesté à Montpellier.

tres de 7 à 20 % au 1^{er} janvier 2014. Nous ne comprenons pas ce revirement de situation, d'autant plus qu'il semble que la commission européenne était prête à accepter ce taux réduit qui devait passer à 10 % en janvier 2014. Il n'y a donc pas de justification dans cet empressement de l'Etat. Cette modification de la fiscalité aura des répercussions particulièrement préjudiciables pour la filière, tant sur le plan économique que social. Au lendemain de la manifestation qui était organisée en Ile-de-France, nous étions ainsi plus de 3 000 à manifester notre mécontentement à Montpellier, accompagnés de près de 500 poneys et chevaux. »

Vous parlez de conséquences préjudiciables pour la filière. Quelles sont-elles?

J.T : « Ce passage de la TVA de 7 à 20 % coûtera à l'Etat bien plus que les 30 millions d'euros de rentrée fiscale escomptée. Il induit en effet un arrêt net de la progression du nombre de centres équestres, générateurs de 1 000 em-

ploi supplémentaires par an depuis 2004, mais aussi la disparition d'environ 2 000 poneys-clubs et clubs hippiques au seuil de l'équilibre économique principalement implantés en territoires ruraux et ainsi la perte rapide de 6 000 emplois dans les petites entreprises proposant l'enseignement de l'équitation et du tourisme équestre. De plus, si on répercute cette hausse de charge fiscale de 13 % sur nos tarifs, on peut s'attendre à perdre 15 à 30 % de notre clientèle. C'est la privation pour plus de 2 millions de français d'une pratique physique et sportive et le retour vers un sport élitiste, alors même que depuis plusieurs années tout est fait par la profession pour démocratiser et rendre les sports équestres accessibles à tous, notamment en milieu rural. »

Des suites sont-elles envisagées?

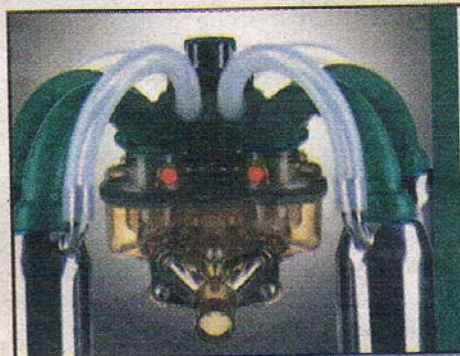
J.T : « Nous ne baisserons pas les bras et continuerons notre combat. Depuis plusieurs semaines, le collectif 07/26 qui rassemble le comité départemental d'équitation de l'Ardèche, présidé par

Corinne Sitar et celui de la Drôme, présidé par Patrice Seiltet, est mobilisé. Nous avons rencontré le député maire Hervé Mariton le 28 octobre à Crest dans la Drôme. Lors du Salon "Equita'Lyon" qui s'est tenu début novembre à Lyon, nous avons distribué des tracts et fait signer des pétitions. Le 12 novembre dernier, nous avons manifesté à Montpellier. Le vendredi 15 novembre à 13h, grâce à Jérôme Volle, président de la FDSEA de l'Ardèche et Jean-Luc Flaugère, président de la chambre d'agriculture, nous avons pu nous entretenir avec le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll. Nous lui avons lu une lettre signée de dix députés européens, de tous bords, qui ne comprennent pas l'attitude et l'empressement du gouvernement sur le sujet de la TVA des centres équestres. La discussion fut brève et difficile. En effet, le gouvernement français a baissé les bras sur ce dossier et ne nous dit pas toute la vérité.

Aujourd'hui, nous restons très mobilisés. Le collectif 07/26 encourage dans ce sens tous les centres équestres et tous les pratiquants de l'équitation à aller à Paris ce dimanche 24 novembre pour manifester lors de l'ouverture du Salon du cheval (renseignements auprès du CDE 07 ou 26). Il faut tout faire en effet pour que le gouvernement revienne sur sa décision et abroge ce décret.

N'oublions pas que le cheval fait vivre 58 exploitations équestres en Ardèche. Il fait partie de notre patrimoine. Il occupe et entretient notre territoire en créant du lien social. » ■

Propos recueillis par C. Penet



La traite entièrement repensée avec IQ

- Une traite indépendante par quartier
- S'adapte à tout style de branchement
- Une révolution importante pour le confort de travail
- Une vraie hygiène de traite

GEA Farm Technologies - Toujours mon choix.

www.qualitraitte.fr

69440 TALUYERS
T. 04 78 07 17 46



21 novembre 2013

TVA : 20 000 personnes annoncées dans les rues de Paris

GHN, CREIF Ile de France, FFE se tenaient côte à côte ce matin pour une conférence de presse dans le cadre de la manifestation programmée ce dimanche à 13h à Paris.

« Un château de carte qui s'écroule », « un sentiment de trahison », « une situation grave ». Les mots sont durs, les visages fermés tant du côté de François Lucas, président du CREIF, que chez Pascal Bioulac, président du GHN, Véronique Oury, directrice du Salon du cheval de Paris ou chez Emmanuel Feltesse, vice-président de la FFE. Mais s'ils gardent leur calme, Pascal Mulet Querner, président du comité départemental du Val d'Oise et organisateur de la manifestation, tente de se contenir. « Je dis merci à M.Cazeneuve, ministre de l'Economie et du Budget pour une chose, la filière n'a jamais été aussi groupée autour d'une cause ». Et il l'assure, dimanche, « il y aura 1 000 poneys et 20 000 personnes, peut-être plus. Et il faut rappeler que ce n'est pas dans notre culture de manifester ».

Les poneys sont dans la rue, mais la répercussion médiatique peu importante. Devant un parterre d'une dizaine de journalistes seulement, les quatre hommes ont réexpliqué leur motivation et leur sentiment de trahison. « L'année dernière, le gouvernement avait voté un amendement qui laissait la TVA à 7% jusqu'au 31 décembre 2014, il n'y a eu aucune nouvelle mise en demeure de l'Europe, mais le gouvernement fait un excès de zèle en voulant mettre une TVA à 20% au 1er janvier 2014 ! » Pourquoi ? Selon Pascal Bioulac, « l'Europe fait peur à ses pays membres aujourd'hui et notre petit dossier a servi de monnaie d'échange pour un autre dossier. Nous faisons un effort sur tel point si vous nous laissez tel autre point en quelque sorte ! ». Les conséquences, elles, seront désastreuses assurent-ils d'une même voix : « Licenciement, fermeture de clubs ... » Les efforts pour promouvoir l'équitation seront anéantis, « 10 années de travail détruites ! » s'exclame Emmanuel Feltesse.

Mais la situation ne semble pas perdue. Emmanuel Feltesse veut encore y croire. « La FFE travaille avec des cabinets d'experts sur la législation européenne et nous pensons qu'il y a encore des possibilités pour s'en sortir. Nous ferons nos propositions mardi au ministère, mais c'est certain il y a d'autres voies envisageables. » Tous s'accordent à dire que les compensations proposées sont « insatisfaisantes ». Le taux de 7% applicable aux contrats signés avant le 31.12.13, « ce n'est pas sérieux, c'est du bidouillage ». Quant au fond de 15 millions versés « Cela revient à reverser 2 500€ aux centres équestres », « de quoi simplement payer les chrysanthèmes pour les clubs ! », « Nous n'avons pas envie d'être perfusés, nous voulons simplement vivre de notre métier et que l'on nous fiche la paix ! ».

Aujourd'hui 52 manifestations ont été recensées en 10 jours. La colère monte dans les rangs des manifestants assure Pascal Mulet Querner. Dimanche, le plus important des défilés organisés partira à 13h de la Place d'Italie. Plusieurs bus partiront de province, et l'organisateur de la manifestation prévient : « Jusqu'à dimanche, nous restons polis, civilisés, après on se lâche. Je ne peux pas tenir les rangs indéfiniment ! » Le mouvement serait-il en passe de se radicaliser ?

Solène Lavenu



22 novembre 2013

Pierre Durand : "La manifestation contre la TVA à 20% sur la filière équestre est digne"

Le Choix de Yves Calvi du 22 novembre 2013 en vidéo : le champion olympique à Séoul, cavalier du célèbre Jappeloup, évoque le passage de 7 à 20% de la TVA applicable aux centres équestres pour se conformer à des injonctions de Bruxelles.

Retrouvez l'interview sur <http://www.rtl.fr/emission/le-choix-de-yves-calvi/voir/pierre-durand-la-manifestation-contre-la-tva-a-20-sur-la-filiere-equestre-est-digne-7767132609>

